

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 35 (1971)
Heft: 137-138

Register: Société de linguistique romane

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

O. BLOCH et A. TERRACHER, fondateurs.

BUREAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR. MM. Von WARTBURG et I. IORDAN
MEMBRES D'HONNEUR..... MM. C. BRUNEL et G. TILANDER
PRÉSIDENT..... M. A. BADIA-MARGARIT
Vice-Présidents..... MM. K. BALDINGER et M. DELBOUILLE
Secrétaire-Administrateur..... M. P. GARDETTE
Secrétaire-Administrateur adjoint..... M. G. TUAILLON
Secrétaire-Trésorier..... M. G. STRAKA
Conseillers délégués auprès du bureau : MM. R. ARAMON I SERRA, A. BLINKENBERG, M. de PAIVA BOLEO, G. FOLENA, † E. GAMILLSCHEG, B. POTTIER, G. ROHLFS, A. ROSETTI, S. ULLMANN, P. ZUMTHOR
Comité de rédaction de la Revue : MM. P. GARDETTE et G. TUAILLON, M^{lle} L. MALAPERT, secrétaire.

Les communications relatives à la RÉDACTION de la Revue (envoi de manuscrits d'articles ou de comptes rendus, de livres pour recensions) doivent être adressées à M. P. GARDETTE, Facultés Catholiques, 25, rue du Plat, Lyon, 2^e.

Les ADHÉSIONS de nouveaux membres, les CHANGEMENTS D'ADRESSES et de situations, les COMMANDES de fascicules anciens et les ABONNEMENTS de libraires, doivent être adressés à M. G. STRAKA, Faculté des Lettres, 25, rue du Soleil, 67-Strasbourg.

COTISATION ET ABONNEMENT EN 1971

COTISATION ANNUELLE des membres de la Société (donnant droit au service de la Revue)	frs-fr. 45
Pour les membres qui versent leur cotisation directement à la Société selon les indications ci-dessous, et non par l'intermédiaire d'une librairie, la cotisation annuelle est réduite à	40
ABONNEMENT FRANCE et ÉTRANGER (pour les abonnés ne faisant pas partie de la Société)	55
ANNÉES ÉCOULÉES (France et Étranger)	70

Volumes épuisés : 2^e partie du vol. I, 1925 ; 1^{re} partie du vol. XVIII (fasc. 69-70), 1954 ; vol. XX, 1956 ; vol. XXI, 1957 ; 1^{re} partie du vol. XXIII (fasc. 89-90), 1959.

Les volumes II et III ont été réimprimés, et sont en vente, au prix de 100 F le vol., à la Librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, Paris 7^e.

MODE DE PAIEMENT

Les cotisations et abonnements doivent être versés avant le 1^{er} juin de chaque année :

— soit par *chèque bancaire* émis en francs français (de préférence barré) à l'ordre de la *Société de Linguistique romane*, et envoyé à M. Georges STRAKA, Faculté des Lettres, 25, rue du Soleil, 67-Strasbourg ;

— soit au *compte bancaire* « *Société de Linguistique romane* », n° 100.02.185 643 au *Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine*, 67-Strasbourg (par virement bancaire en francs français de la somme totale due à la Société, les frais de transfert et d'encaissement devant être à la charge de l'expéditeur) ;

— soit au *chèque postal* Strasbourg 524-09, libellé au nom de M. Georges STRAKA, Faculté des Lettres, 25, rue du Soleil, 67-Strasbourg.

Dans tous les cas, il est instamment recommandé d'indiquer le nom du cotisant. Les sociétaires et les abonnés étrangers sont priés de ne pas utiliser de chèques en monnaie autre que française.